

Ce projet est réalisé avec le soutien financier de :



Communauté de Communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand -
Maison du développement, 22 rue de Gaël - B.P. 9 - 35290 St-Méen-le-Grand -
Tél : 02.99.09.49.45 - Fax : 02.99.09.49.50 - Courriel : contact@cc-pays-stmeen.fr



*Construction d'un Établissement
d'accueil du jeune enfant
sur la Commune de Muël*

Chantier Participatif

- Note d'information -



SCOP ECHOPAILLE



Communauté de Communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand -
Maison du développement, 22 rue de Gaël - B.P. 9 - 35290 St-Méen-le-Grand -
Tél : 02.99.09.49.45 - Fax : 02.99.09.49.50 - Courriel : contact@cc-pays-stmeen.fr

Un Projet



Depuis 2011, la Communauté de Communes a lancé un programme d'investissement pour la petite enfance suite à l'étude d'un cabinet spécialisé.

Ce plan d'investissement comporte plusieurs axes dont :

- le soutien aux assistant(e)s maternel(le)s, par la création d'un relais d'assistants maternels (RIPAME du pays de St-Méen-le-Grand, Relais Intercommunal Parents Assistants-Maternels Enfants),
- la création de structures multi-accueils, afin d'offrir le choix du mode de garde aux parents et de répondre à des besoins de garde occasionnelle.

Afin de répondre au mieux aux besoins d'aujourd'hui et de demain, deux structures vont être construites :

- l'une au Sud du territoire en centre-bourg de Muël
- l'autre au Nord à Saint-Méen-le-Grand

Parce que ces investissements sont faits au profit des générations de demain, la Communauté de Communes s'est engagée dans une véritable démarche exemplaire de développement durable !

Le développement durable s'inscrit à la croisée des chemins entre l'économie, la société et l'environnement.

Ces structures sont de formidables atouts sociétaux, car elles permettent de répondre mieux encore aux besoins des familles et ce, dans un esprit d'équité.

Ainsi, en répondant à ces besoins, elle permet de rendre bien plus attractif un territoire, au plus grand bénéfice de l'économie locale.

Et enfin, il s'agit de prendre soin de la santé de tous, à la fois du public accueilli, et qui plus est lorsqu'il s'agit de jeunes enfants, mais aussi de la santé de notre planète ; c'est pourquoi, la dimension environnementale a été au cœur de ce projet.

Vers un chantier participatif

Finalités du projet : Participer à la réalisation d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

Buts : Dans une démarche de développement durable, permettre aux citoyens de participer à la réalisation d'un futur service public. Participer à la vie publique afin de s'approprier un lieu destiné aux citoyens.
Créer du lien social par l'échange d'expériences et de savoirs autour de la construction d'un équipement structurant du territoire.

Travaux : Apprendre et échanger en aidant à la mise en place des premières bottes de paille avec la société « ECHOPAILLE » qui a été retenue pour la mise en œuvre des murs.

Apprendre et échanger en aidant à la réalisation des premiers enduits en terre avec la société « TOTEM Terre et Couleurs » qui a été retenue pour la réalisation des enduits.

Quand ?

- Le chantier « paille » aura lieu **du mercredi 28 août au samedi 31 août** puis **du lundi 2 septembre au mercredi 4 septembre**.

- Le chantier « enduits terre » aura lieu **les vendredi 27 et samedi 28 septembre** puis **les vendredi 4 et samedi 5 octobre**.

Où ?

Le chantier aura lieu à Muël sur la **rue du moulin de la Hautière**.

Qui ?

- Ce chantier s'adresse à toutes personnes âgées **d'au moins 16 ans**. (autorisation parentale pour les mineurs)

- Pour chaque journée, 12 personnes maximum seront accueillies.

Comment ?

- Une campagne de pré-inscription est ouverte à partir du 15 juin.

Les personnes intéressées doivent remplir un formulaire de pré-inscription, disponible auprès des mairies et de la Communauté de Communes et téléchargeable sur leur site, indiquant les jours souhaités.

- Le document est à renvoyer à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand ou à la Commune de Muël.

- La période de pré-inscription est ouverte **jusqu'au 19 juillet**, puis **une convention sera signée** entre les participants et la Communauté de Communes, mentionnant : les dates, les horaires, les droits et les devoirs de chacune des parties afin que les règles de sécurité soient respectées.